



# Rapport d'orientations budgétaires 2026

# SOMMAIRE

---

## **1 / CONTEXTE GENERAL**

Situation internationale et européenne

Situation nationale

La Loi de Finances pour 2026

## **2 / LA SITUATION DE LA COMMUNE**

Analyse rétrospective

Le fonctionnement

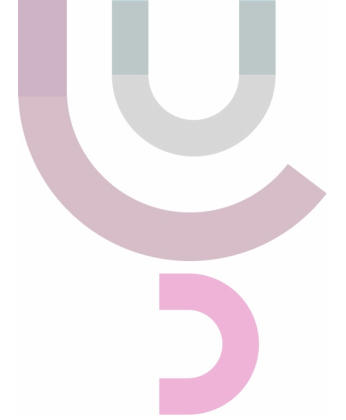
L'investissement

## **3 / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE**

Les orientations 2026

Le fonctionnement

L'investissement





# CONTEXTE GENERAL

---

# INTRODUCTION

---

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations à venir.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 7 août 2017, puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

# Situation internationale 1/3

---



L'année 2025 se caractérise par un assombrissement relatif des perspectives économiques globales. Outre la persistance de conflits majeurs, il semble que le renforcement progressif des barrières commerciales ainsi que la perte de confiance des opérateurs privés dans les politiques publiques se conjuguent pour agir en frein et tendent à limiter les perspectives de croissance à court et moyen termes.

## ***Perspectives de croissance***

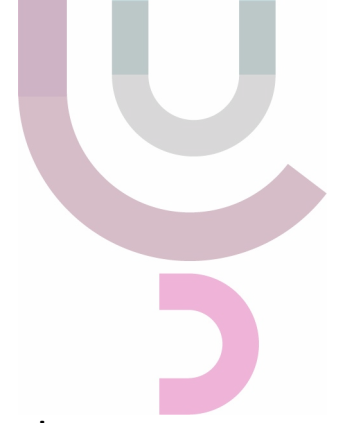
Les différentes annonces de relèvement des droits de douane ont conduit les opérateurs économiques à anticiper une part de leurs transactions sur le 1er semestre 2025, induisant de manière conjoncturelle et paradoxale un effet stimulant sur le volume d'activité.

Au-delà de ce rebond passager, et selon les perspectives économiques publiées par l'OCDE en septembre 2025, il semble cependant que la croissance mondiale du PIB soit amenée à décélérer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 puis à 2,9 % en 2026.

Ce ralentissement global recouvre des réalités différentes en fonction de l'ensemble économique considéré : les perspectives restent solides pour les économies émergentes, avec 4,4 % de progression du PIB attendues pour la Chine et 6,2 % pour l'Inde, tandis que les Etats-Unis enregistreraient un décrochage de 2,8 % en 2024 à 1,8 % en 2025 et 1,5 % en 2026. La zone euro conserverait un niveau de croissance modéré, proche de 1 % en 2026.

# Situation internationale 2/3

---



## Perspectives d'inflation

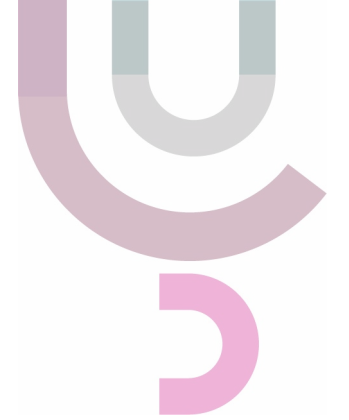
Si l'orientation générale semble au ralentissement de l'inflation attendue pour 2026, cette tendance générale au refroidissement masque des situations très contrastées par ensemble économique et par composante.

L'inflation des économies émergentes sera tendanciellement plus forte que celle des économies dites « avancées », à l'exception notable de la Chine où l'indice général des prix oscillera entre progression très modérée en 2024 et 2026, et déflation en 2025.

Pour la zone euro, l'évolution des prix devrait rester limitée, passant de 2,1 % en 2025 à 1,9 % en 2026 pendant que celle-ci atteindrait dans le même temps 3 % aux Etats-Unis.

# Situation internationale 3/3

---



## Evolution attendue des taux d'intérêts directeurs :

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes post crise sanitaire, les principales banques ont drastiquement rehaussé les taux d'intérêts directeurs appliqués aux opérations de refinancement. A titre indicatif, les taux pratiqués par la FED sont passés de 0,25 point en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points, exception faite du Japon où la politique monétaire était alors restée particulièrement accommodante.

La confirmation de la déflation amorcée depuis 2024, et l'adéquation retrouvée de l'inflation avec les attendus des banques centrales, permet d'envisager le retour à une politique monétaire plus neutre à moyen terme, étant entendu que les taux d'intérêts directeurs resteraient tout de même supérieurs à ceux constatés avant la pandémie. À plus court terme, il semble que les taux directeurs pratiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE) soient amenés à converger avec ceux de la réserve fédérale américaine (FED) et du Japon, qui mène actuellement une politique monétaire restrictive se caractérisant par une augmentation des coûts de refinancement.

# Le contexte national

---

Les prévisions macroéconomiques publiées par la Banque de France en 2025 font état d'une croissance de l'économie française limitée à 0,7 % en 2025, pour connaître une légère accélération à 0,9 % en 2026 et atteindre 1,1 % du PIB réel à l'horizon 2027.

Il convient de souligner que si la croissance 2024 a principalement été tirée par les retombées économiques des Jeux olympiques, elle résultera en 2025, pour une large part, d'ajustements opérés sur les stocks.

La progression du PIB anticipée en 2026 et 2027 est essentiellement conditionnée par un dynamisme retrouvé de la consommation des ménages, dont l'épargne atteint un niveau record en 2025, et de l'investissement privé.

Ces hypothèses de croissance modérée ne semblent pas de nature à bouleverser les prévisions en matière d'emploi. Après le point bas de 7,1 % de la population active mesuré en 2022, le rebond du chômage devrait être de portée conjoncturelle et limité à 0,5 point avant l'amorce d'une nouvelle décrue.

## Période de prévision

Les prévisions plus favorables qu'attendues sur le marché du travail ont conduit la Banque de France à réviser favorablement ses projections pour 2025 et 2026. À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés entre 2021 et 2023 suivis d'un net refroidissement en 2024 et 2025.

D'une inflation limitée à 1 % en 2025, les prévisions laissent entrevoir une légère accélération des prix à 1,3 % en 2026 et 1,7 % en 2028. La situation semble désormais globalement stabilisée, avec en perspective l'installation durable des prix des services en principal vecteur d'inflation.

Il convient par ailleurs de relever que, hors aléas majeurs sur les marchés d'approvisionnement, l'énergie serait susceptible de conserver une contribution déflationniste en 2025 et 2026.

# Principales dispositions de la Loi de finances 2026 (1/2)



## Quels impacts de la loi de finances pour les communes :

Le budget 2026, s'il est moins dur que ce qui était annoncé initialement, les communes, EPCI, départements et régions devront tout de même endurer une ponction d'environ 2 milliards d'euros sur leurs recettes, d'après les éléments du gouvernement. Presque autant que l'an passé, mais moins que l'effort initialement demandé par le gouvernement (4,6 milliards d'euros).

### ➤ Le DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été porté à hauteur de 740 millions d'euros. Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.

### ➤ La DGF

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé. En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

# Principales dispositions de la Loi de finances 2026 (1/2)

---

## ➤ Le FONDS VERT

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

## ➤ Le FCTVA

Le principe d'une année « blanche » n'a finalement pas été retenu pour les communes dans le texte final. Le taux reste inchangé et les dépenses d'entretien des réseaux et de fourniture de services informatiques restent dans l'assiette du FCTVA.



# LA SITUATION COMMUNALE

---

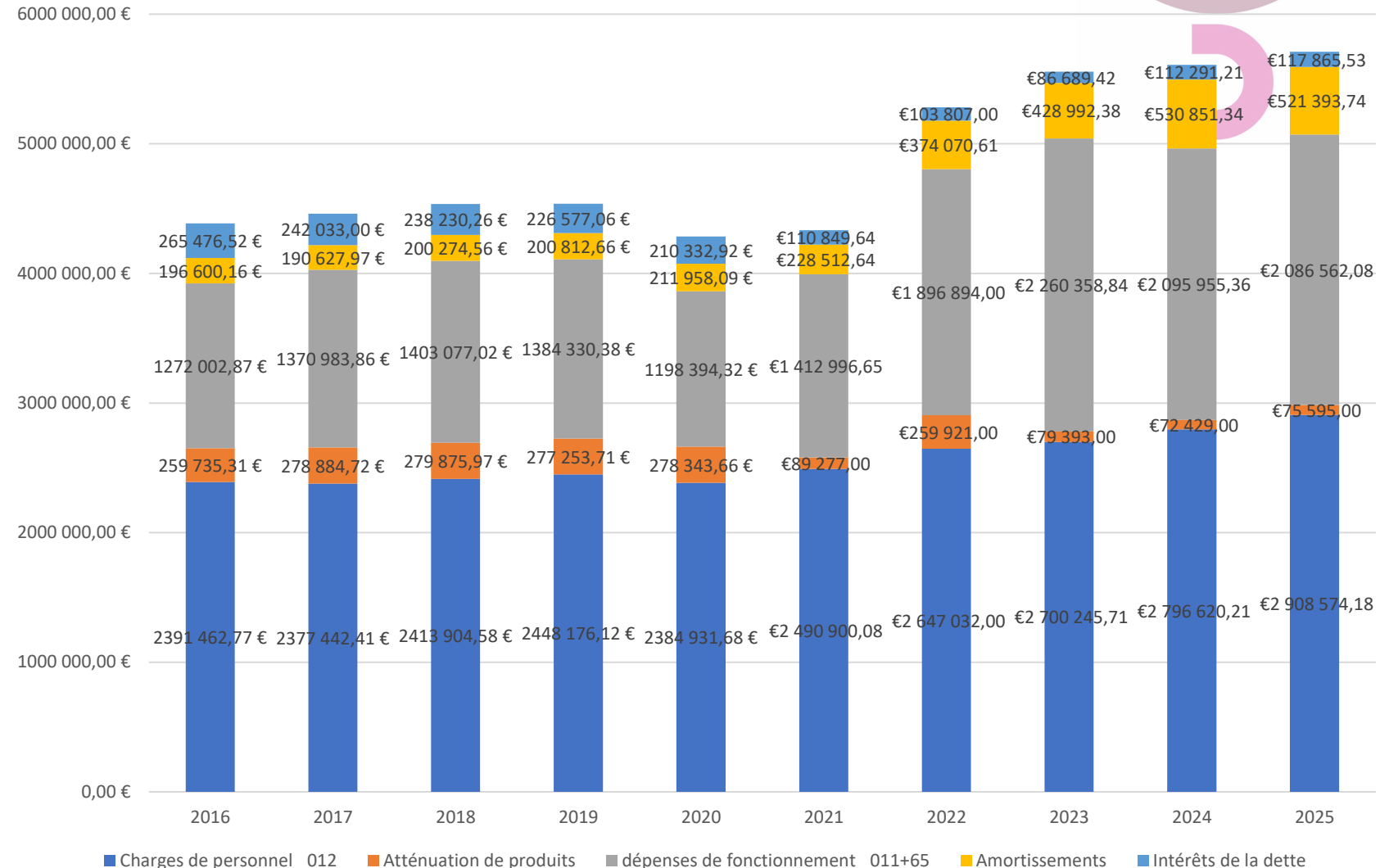
# Analyse rétrospective / Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables en 2025 par rapport à 2024 malgré des dynamiques différentes :

- hausse des charges de personnel : politique de remplacement des absences, congés maternités, accompagnement des fréquentations des structures d'accueil des enfants.
- Maintien des charges de fonctionnement malgré le loyer CTR et la hausse des coûts de gestion (fluide, denrées alimentaires). La rigueur de gestion, la mutualisation de certains marchés permettent de limiter ces hausses.

L'intégration des investissements passés impacte le montant des amortissements. Les intérêts de la dette remontent après les campagnes d'emprunt 2023 et 2024.

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2016



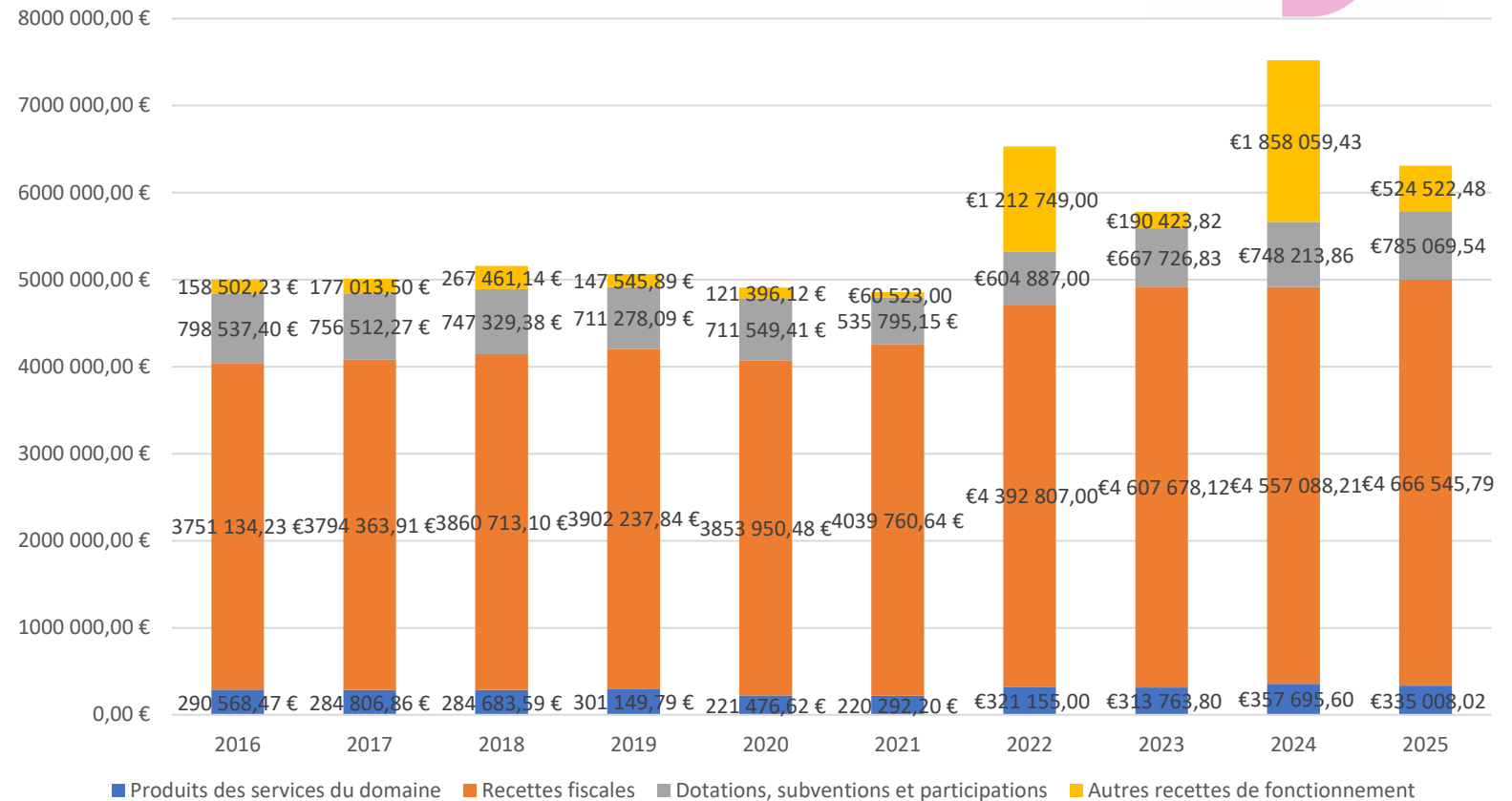
# Analyse rétrospective / Les recettes de fonctionnement

En dehors des recettes exceptionnelles constatées en 2022 et 2024 (don + remboursement assurance sinistres), les recettes sont peu dynamiques.

La fiscalité n'évolue qu'en fonction des revalorisations des bases décidées par l'Etat, les taux d'imposition étant inchangés.

La reprise partielle de la provision constituée pour le litige avec la commune de Châteauroux permet de réintégrer dans le budget communal des sommes dont il a été privé précédemment.

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2016



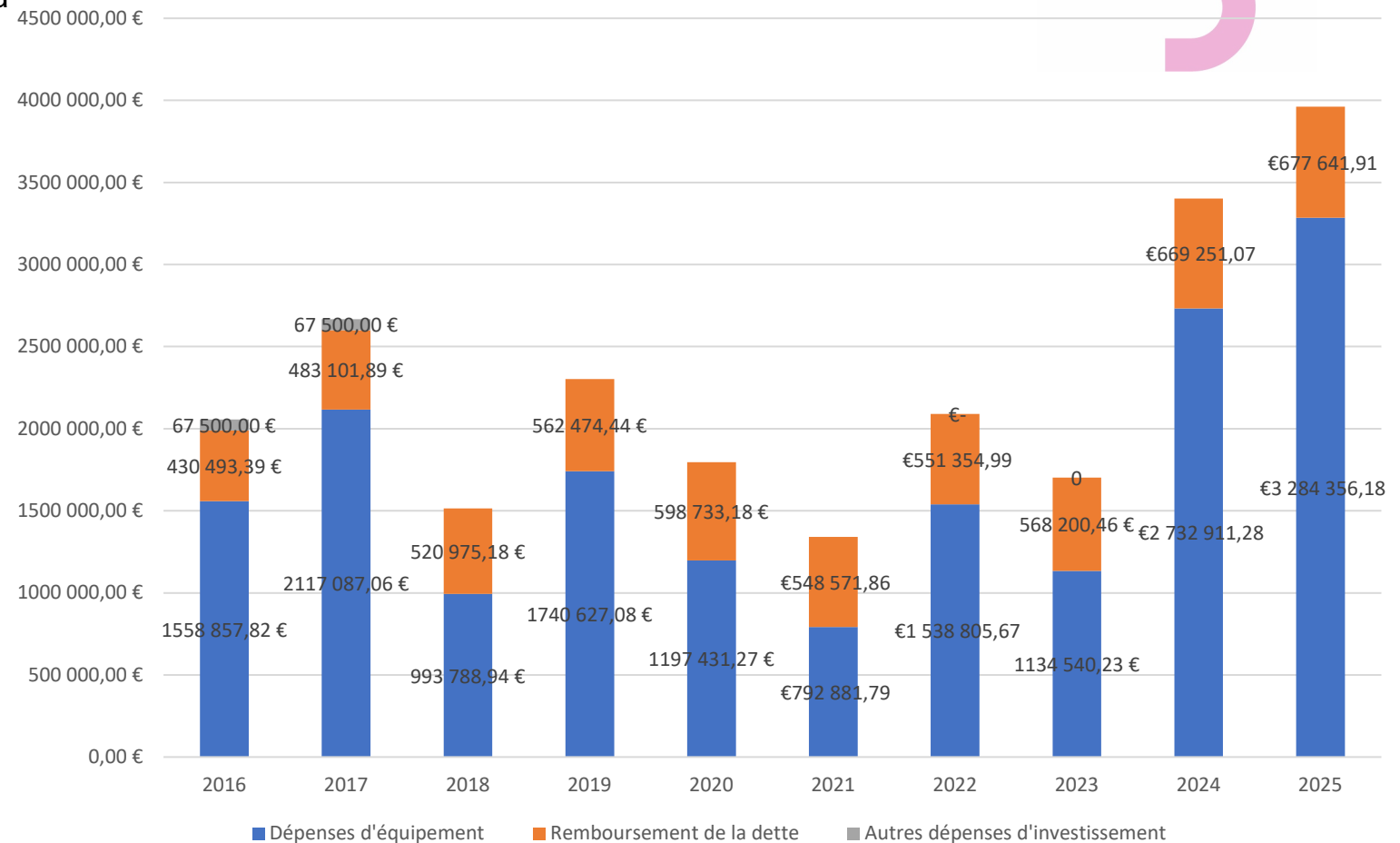
# Analyse rétrospective / Les dépenses d'investissement (1/2)

2025 clôture le cycle d'investissements initié en 2024. Au total plus de 7 millions d'€ ont été investis en 2 ans, soit à peine moins qu'entre 2018 et 2023.

## Les principaux investissements 2025 :

- Réhabilitation Gymnase (2 301 000 €)
- Toiture Rabelais tranche 2 (290 000 €)
- Circuits puits et lavoirs (55 000 €)
- Acquisition épareuse (59 000 €)
- Réfection éclairage public (141 000 €)
- Travaux de voirie (224 000 €)
- Installation columbarium (25 000 €)
- Matériel cantine restaurant (26 000 €)
- Isolation phonique restaurant Rabelais (8 000 €)
- Containers pour assos gymnase (8 000 €)

Evolution des dépenses d'investissement depuis 2016



# Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement

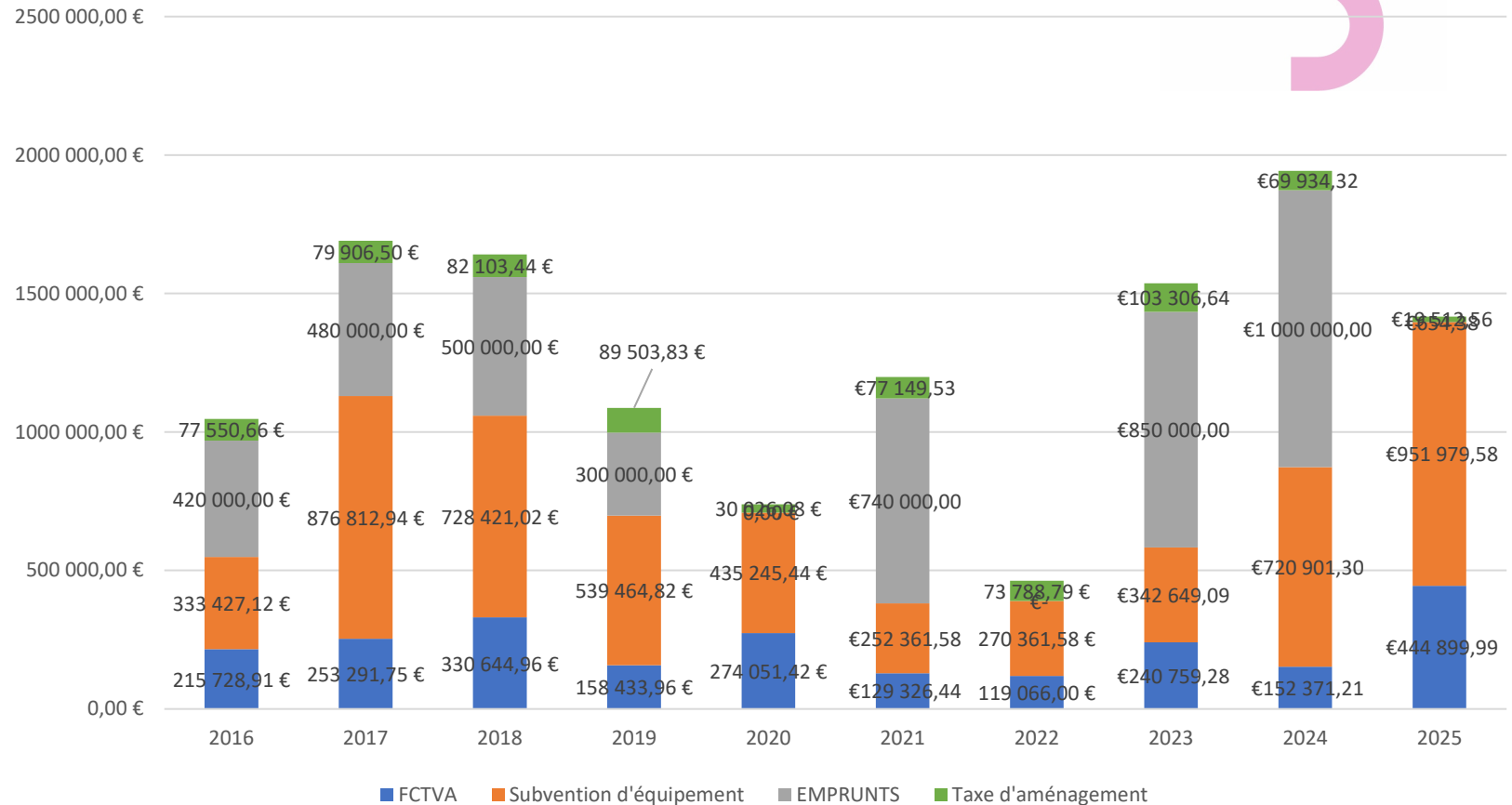
Si les recettes d'investissement apparaissent en baisse en 2025, il convient d'en analyser les causes :

Les subventions des opérations liées à la grêle continuent à être perçues. L'opération n'étant pas encore comptablement terminée, des soldes de subventions seront inscrits au BP 2026.

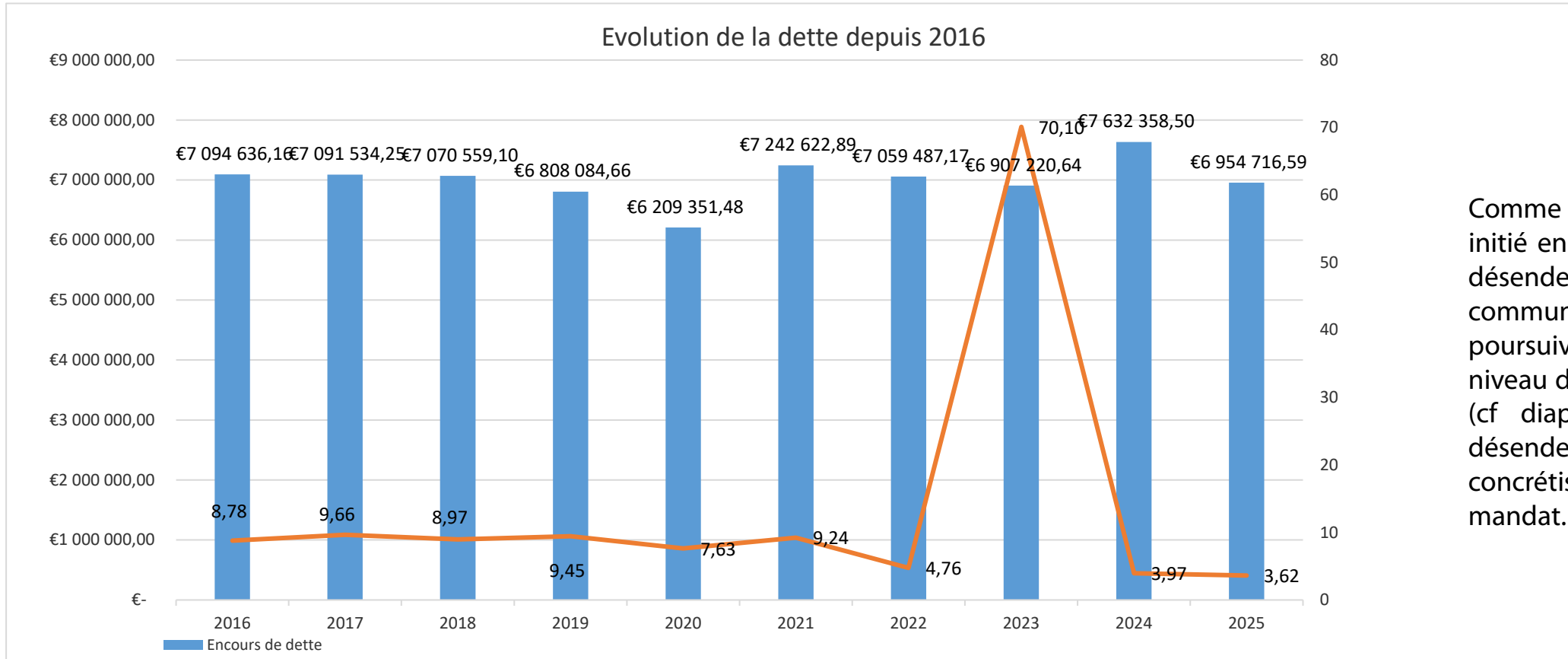
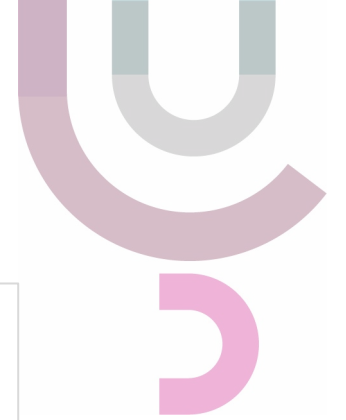
Conformément à ce qui a été proposé avec le cycle de construction budgétaire sur 2 ans, la mobilisation des emprunts en 2024 a suffi pour financer les opérations. À ce titre, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025.

À noter la baisse continue des recettes liées à la taxe d'aménagement. Ce constat, fait à l'échelle de l'agglomération, fait l'objet d'un traitement spécifique à cette échelle.

Evolution des recettes d'investissement depuis 2016



# Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement / l'emprunt



Comme prévu dans le cycle initié en 2021, la politique de désendettement de la commune a pu être poursuivie en 2025. Malgré un niveau d'investissement inédit (cf diapos précédentes), le désendettement a pu se concrétiser sur la durée du mandat.

Les excédents de fonctionnement à un niveau élevé, couplé à une baisse de l'encours de dette, permet de maintenir des ratios de désendettement favorables.

# Analyse rétrospective / Le budget vert / définition

Le budget vert constitue une **nouvelle classification des dépenses budgétaires** et fiscales **selon leur impact sur l'environnement** et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux **intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques**.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de **faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national**.

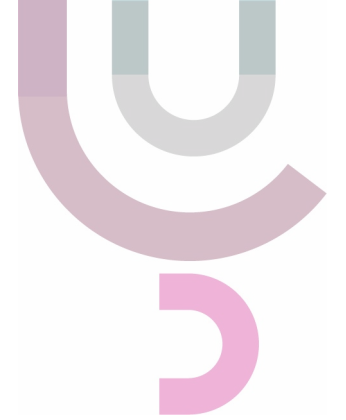
La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne. Une instance interministérielle associant des représentants des collectivités et des services de l'État, sous le patronage du secrétariat général à la planification écologique, est chargée d'élaborer une documentation détaillée pour la cotation selon les différents axes à partir des ressources méthodologiques existantes.

## **6 axes seront à terme mesurés :**

1. **Atténuation du changement climatique, → mesuré depuis le CA 2024**
2. Adaptation du changement climatique,
3. Gestion des ressources en eau ,
4. Transition vers 1 économie circulaire,
5. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols,
6. **Préservation de la biodiversité, → mesuré sur le CA 2025**

# Analyse rétrospective / Le budget vert / définition

---



## 4 positions de curseur utilisées pour la critérisation :

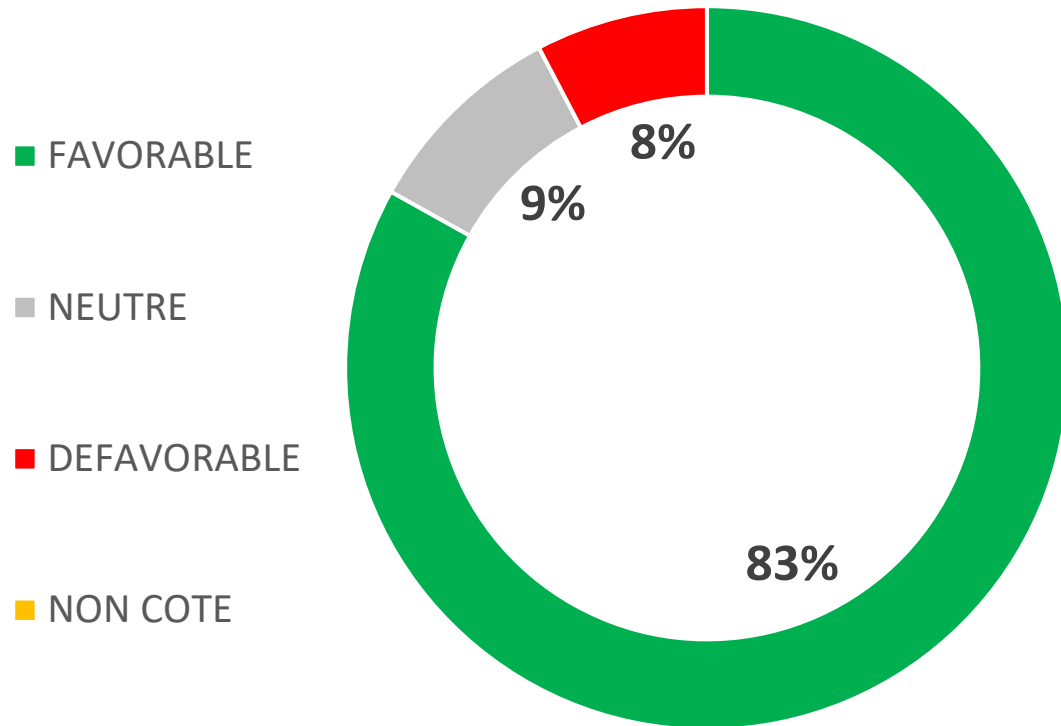
- **FAVORABLE** (avec une **gradation par paliers de 25 %** afin d'affiner la critérisation)
- **NEUTRE** (lorsque les aspects positifs et négatifs se neutralisent ou bien lorsque la dépense est étrangère ou sans incidence à l'axe environnemental analysé)
- **DÉFAVORABLE**
- **NON COTÉ** (lorsque les informations sur la dépense sont insuffisantes ou la technique I4CE ne permet pas la critérisation)
- **HORS PÉRIMÈTRE** (les dépenses ne figurent pas dans l'annexe Budget Vert)

*NB : Chaque Axe doit être évalué selon ces positions de curseur ; une synthèse de l'évaluation MIXTE (tous axes confondus) doit également figurer dans les annexes au compte administratif*

# Analyse rétrospective / le budget vert / Axe 1



BUDGET VERT - CA 2025 - AXE CLIMAT ATTENUATION



- Le total des dépenses réelles d'inv sont supérieures au CA 2025 sont de 3,3 M€ contre 2,7 M€ au CA 2024, ce qui est dans la logique d'une fin de mandat avec une intensité habituelle des dépenses d'équipement.
- Sur ce total, **plus des ¾ des dépenses d'équipement (2,7M€) ont un impact favorable sur le climat-atténuation en 2025 (en amélioration sur 2024 59% et 1,6 M€)**
- À noter que cette part est très élevée comparativement aux autres collectivités mais reflète bien les actions en réduction de CO2 et réduction de consommation énergétique sur les opérations majeures de la commune réalisées en 2024 (gymnase ; plan de relamping LED complet de la totalité des bâtiments communaux ; maîtrise des consommations de chauffage par contrats 2 ou 3 P...)
- **La restructuration totale du gymnase à ossature métallique (touché par la grêle en 2022) sur l'ensemble des corps bâtimentaires avec une forte orientation réduction des consommations énergétiques (toiture isolante ; bardage isolant 200 mm ; menuiseries extérieures ; éclairage LED intelligent ...) est classée 100 % favorable avec une dépense de 2,3 M€ en 2025 ce qui représente 69 % du total des dépenses d'inv 2025 de la Commune.**
- 9 % des crédits sont sans effet (neutres) et 8 % ont un effet défavorable.

# Analyse rétrospective / Le budget vert / Axe 1

---



Une majorité de dépenses 59 % (soit 1 607 k€) avaient un impact favorable sur le climat-atténuation en 2024.

À noter que cette part est très élevée comparativement aux autres collectivités mais reflète bien les actions en réduction de CO2 et réduction de consommation énergétique sur les opérations majeures de la commune réalisées en 2024 (gymnase ; plan de relamping LED complet de la totalité des bâtiments communaux ; maîtrise des conso. de chauffage par contrats 2 ou 3 P...)

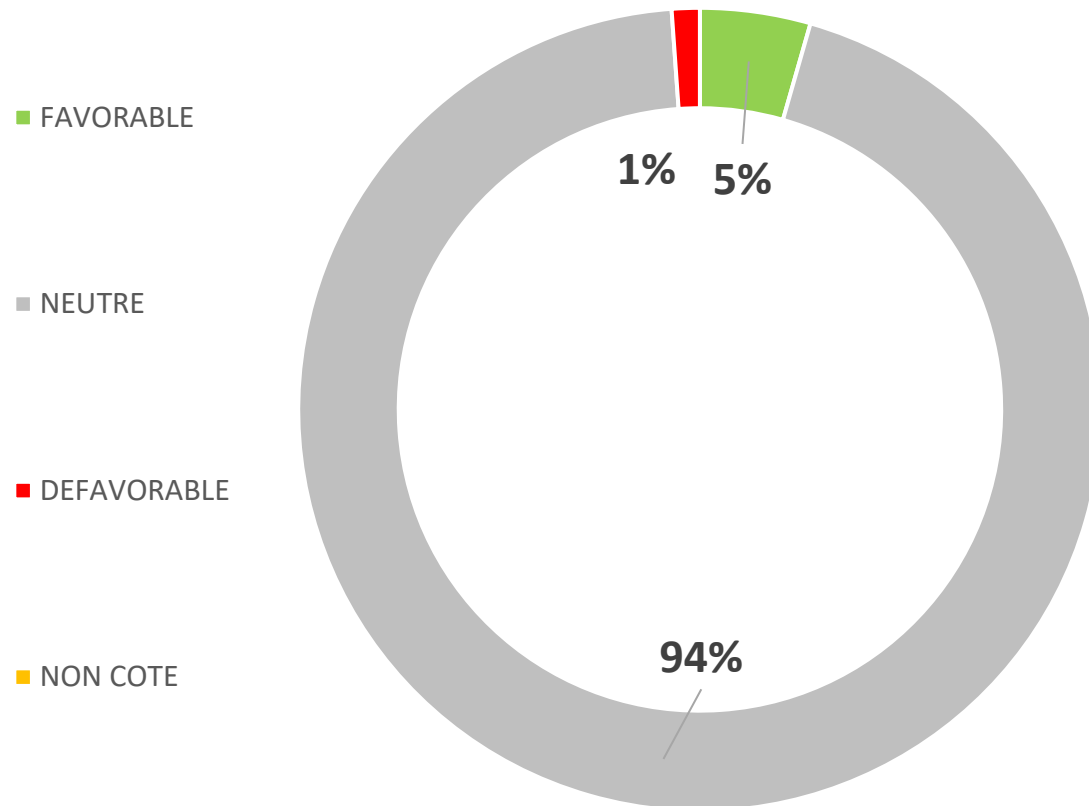
La restructuration totale du gymnase à ossature métallique (touché par la grêle en 2022) sur l'ensemble des corps bâtimentaires avec une forte orientation réduction des conso énergétique (toiture isolante ; bardage isolant 200mm ; menuiseries extérieures ; éclairage LED intelligent ...) est classée 100 % favorable avec une dépense de 1 212 k€ en 2024 ce qui représente 44 % du total des dépenses d'inv 2024 de la Commune.

27 % des crédits sont sans effet (neutres) et 14 % ont un effet défavorable.

# Analyse rétrospective / Le budget vert / Axe 6



BUDGET VERT - CA 2025 AXE BIODIVERSITE



La part des dépenses favorables à la Biodiversité est ici bien plus faible avec seulement 4 % des dépenses d'investissement 2025.

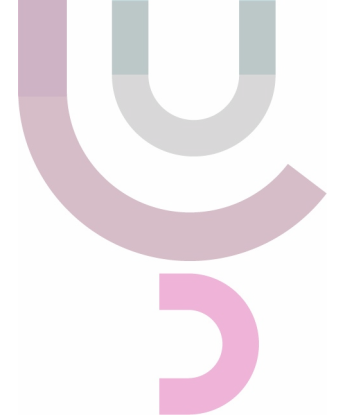
Ce résultat est cohérent pour une commune car les critères de classement favorable sont plus restrictifs sous cet axe ; de surcroît une commune comme le Poinçonnet n'exerce pas les compétences les plus favorables à la biodiversité telles que la GEMAPI ou encore l'assainissement ce qui limite structurellement les scores des communes sous cet axe.

Une très grande part des dépenses 2025 sont ainsi classées neutre en Biodiversité c'est-à-dire sans incidence ou parce que des aspects positifs sont compensés par des impacts négatifs.

La part des dépenses défavorables à la Biodiversité est seulement de 1 % ce qui est un bon score compte tenu des critères de la méthode I4CE.

# Analyse rétrospective / Le budget vert / les axes d'amélioration

---



## PISTES DE PROGRÈS DES DÉPENSES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ POUR LA COMMUNE LE POINÇONNET

- 1 – Achat de mobilier : privilégier les filières de mobiliers issus de matériaux biosourcés ou de filières de recyclage/valorisation dès que possible (recycleries en lien avec déchetteries ; recours à des associations locales d'insertion par l'emploi dans ces domaines...).
- 2 – Matériels informatiques : poursuivre les achats de matériels informatiques recyclés et reconditionnés initiée en 2024. Faire durer plus longtemps les matériels déjà achetés ; barrettes mémoire...).
- 3 – Poursuivre les plans de relamping LED et les travaux de rénovation/amélioration performance énergétique et thermique des bâtiments municipaux.
- 4 – Éviter toute nouvelle construction de bâtiments neufs avec imperméabilisation des sols (privilégier le recyclage / rénovation de bâtiments existants avec travaux amélioration thermique et énergétique).



# LES ORIENTATIONS 2026

---

# Les hypothèses de construction du BP 2026 (1/2)



Le budget 2025 a été construit comme le second du bloc 2024 / 2025. A ce titre, la situation financière fin 2025 apparaît comme un retour à la normale avec la finalisation des opérations d'investissements prévues.

Cette méthode de construction, qui permet de la lisibilité et de la visibilité permet d'anticiper les grandes décisions (mobilisation de l'emprunt) et d'identifier les marges de manœuvre réelles, déconnectées des fluctuations saisonnières.

Pour 2026, la ligne de conduite restera la même. Absorber au mieux l'impact des événements extérieurs et / ou exceptionnels pour préserver le quotidien des habitants de la commune.

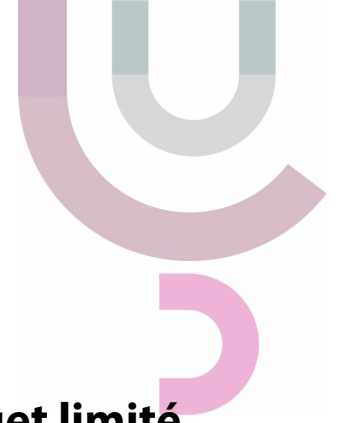
Le budget 2026 est donc construit avec les principes suivants :

- **Maintien des taux de fiscalité.**
- **Maintien des principaux tarifs des services publics municipaux (périscolaire, cantine, gratuité de la bibliothèque, saison culturelle, pass' sport...)**
- **Accentuation de l'effort financier sur la réfection et l'entretien des voiries communales.**
- **Poursuite de la politique de sobriété de l'éclairage public.**
- **Hausse du soutien aux actions portées par le CCAS.**
- **Maintien du soutien financier et technique aux associations communales.**
- **Poursuite de la politique de renouvellement des matériels communaux.**
- **Absorption des hausses induites, notamment fournitures alimentaires et CPE, sans répercussion sur les usagers.**

Dans ce contexte, une réelle attention sera portée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

# La proposition d'un projet de budget « année électorale »

---



Au regard de la proximité avec les élections municipales, il est proposé de soumettre au vote **un budget limité**.

Il est proposé de construire pleinement la section de fonctionnement, permettant ainsi d'assurer la visibilité des politiques publiques sur une année pleine.

Cette démarche permet également d'afficher clairement les marges de manœuvres existantes au regard des orientations choisies (périmètre et tarification des services).

Au niveau de la section d'investissement, aucun nouvel investissement d'envergure ne sera proposé, en dehors de ceux pour lesquels les engagements contractuels existent.

Enfin, un nombre restreint d'investissements nécessaires (pour l'entretien des bâtiments ou le fonctionnement des services) seront inscrits.



# **LES ORIENTATIONS 2026**

---

## **Le fonctionnement**

# Les hypothèses de construction du BP 2026 / Fonctionnement



Le BP 2026 sera construit au regard des incertitudes liées au contexte national et dans le respect des principes de constructions définis depuis le début du mandat :

## **Au niveau des recettes de fonctionnement :**

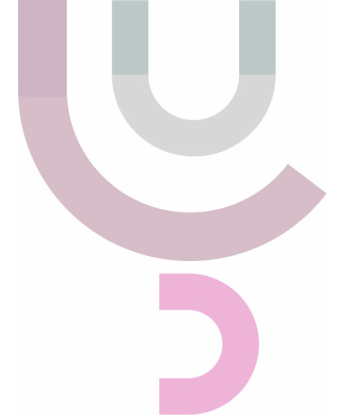
- Revalorisation des bases fiscales à 0,8 % (orientations loi de finances 2026).
- TLPE / droit mutations / taxe élec au niveau 2025.
- Niveau de recette de la taxe d'aménagement à hauteur de 2025.
- Stabilité de la dotation forfaitaire des communes.
- Pas de loyers sur les bâtiments communaux (1 en réfection),
- Maintien des tarifs des services municipaux (petite enfance, restauration scolaire, locations de salles, service funéraire).
- Prise en compte du risque d'arrêt de reversement du FPIC (90 % du montant 2025).
- Maintien des autres recettes et dotations..

## **Au niveau des dépenses de fonctionnement :**

- Fin des coûts associés au relogement des associations.
- Hausse prévisionnelle des postes suivants :
  - Fluides,
  - Hausse de 4 % du coût de l'alimentation pour le restaurant scolaire
- maintien du coût de l'assurance du personnel et des assurances des bâtiments.
- Maintien du soutien au fonctionnement associatif.
- Renforcement du soutien au fonctionnement du CCAS.
- Maintien de l'investissement culturel (saison culturelle + Papiers d'actu).

# Les hypothèses de construction du BP 2026 / Fonctionnement

---



## Au niveau des dépenses de fonctionnement / masse salariale :

- Hypothèse de revalorisation du point d'indice à 0,5 %
- Hausse du taux de cotisation CDG 36
- Hausse des cotisations CNRACL (+ 3 points / an pendant 4 ans)
- Prise en compte de 2 remplacements congés maternité
- Maintien de l'enveloppe CIA
- 4 saisonniers annuels
- 2 renforts sur le CTM pendant 2 mois
- ATSEM supplémentaires prolongés jusqu'en juin
- Poursuite de la politique de remplacement sur les postes en accueil d'enfants en accord avec les taux d'encadrement.

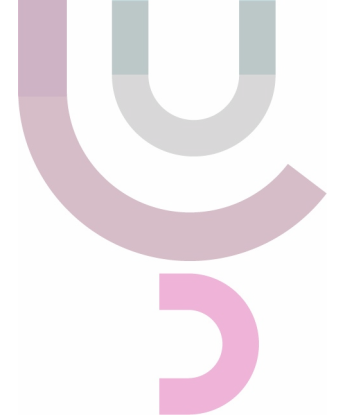


# **LES ORIENTATIONS 2026**

---

## **L'investissement**

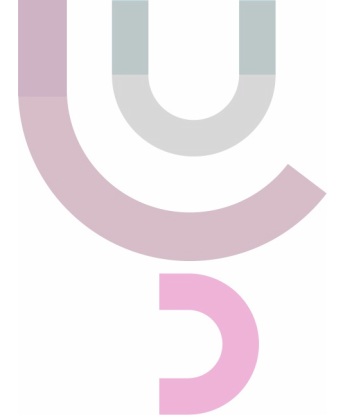
# Les hypothèses de construction du BP 2026 / Dépenses d'Investissement



ATTRACTIVITE		SOBRIETE ENERGETIQUE / ENVIRONNEMENT		AMELIORATION CADRE DE VIE		ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC
Mise en place du géoréférencement	30 000,00 €	Travaux éclairage public	174 000,00 €	Travaux de voirie	240 000,00 €	Tranche 1 CTM	300 000,00 €
jeux extérieurs	20 000,00 €	Isolation logements communaux	100 000,00 €	extension cimetière (aquisition foncière)	120 000,00 €	matériels services techniques	100 000,00 €
				Extension cimetière / MO + études	80 000,00 €		
				Maison intergénérationnelle	480 000,00 €		
				Lancement procédure relevage tombes	28 000,00 €		
				sécurisation des circulations	30 000,00 €		

**L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2026 sera limité à 1,7 million d'euros dans l'attente de l'installation de la majorité municipale**

# Les hypothèses de construction du BP 2026 / Recettes d'Investissement



## Ces investissements sont financés par cinq leviers :

Les subventions : elles sont sollicitées pour 4 opérations :

- CTM (Fonds vert + CEE)
- Maison Intergénérationnelle (DETR)
- Acquisition de matériel pour les services techniques (FAR)
- Eclairage public (CRST + CEE)

Le FCTVA sur les opérations d'investissement terminées en 2025 soit environ 530 000 €. Il convient de préciser qu'en l'état actuel des choses la capacité de perception de la FCTVA en N+1 n'est pas validé par la PLF.

Les amortissements des investissements antérieurs.

L'emprunt : après une année sans endettement, il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre. La stratégie de financement et d'endettement de la commune sera étudiée spécifiquement au regard des projets inscrits par la majorité municipale future.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. L'autofinancement revient dans des valeurs normales.



**Merci**

